

Mouvement départemental 2025 – Vérifier son accusé de réception

Mis à jour le 03/06/2025

En **page 1** de l'**accusé de réception** des vœux saisis au mouvement 2025, on trouve les éléments relatifs à la **situation administrative** de chaque agent :

- Nom de l'agent
- Corps et grade (*Instit / PE, classe normale / hors classe / classe ex*)
- Titres détenus (*habilitation en langue, Cappei, liste d'aptitude...*)
- Demande de réinscription sur la liste d'aptitude à la direction
- Vœux liés (*si la demande est liée à celle d'un autre agent*)
- Affectation actuelle (*type de poste*)
- Établissement d'exercice
- Circonscription

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département PYRENEES-ATLANTIQUES

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2025 - 2026

Accusé de réception - Barème initial

Nom de l'agent : M. [REDACTED]

Corps et grade : Professeur des écoles de classe normale

Titres détenus :

- 2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Espagnol)
- 2009 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)
- 2009 - Diplôme de professeur des écoles
- 2013 - Liste d'aptitude directeur d'école
- 2025 - Liste d'aptitude directeur d'école

Demande de réinscription sur la liste d'aptitude à la direction : Demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de direction d'école : Acceptée

Vœux liés : Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

Affectation actuelle : Réaffectation suite à mesure de carte scolaire
Enseignant classe élémentaire

Établissement d'exercice : ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ARISTIDE BRIAND BAYONNE

Circonscription : (0641946T) IEN BAYONNE

Éditée le : 26/05/2025 à 21:30 Page : 1

En **page 1 ou 2**, on trouve les éléments constitutifs du **barème**, répartis en deux tableaux : le **barème de base** et les **autres éléments** de barème valorisés.

Barème de base

Barème de base	Points attribués
Points échelon	55,000
Enf - 18 ans	0,000
BOE	0,000
Ancienneté REP	20,000
PSC	0,000

- Points échelon** : Expérience valorisée au regard de l'échelon détenu au 31 août 2024 (ou au 1^{er} septembre 2024 pour les agents qui n'étaient pas titulaires au 31 août 2024) : **de 5 à 90 points**

Corps/grade \ Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55
PE classe normale	5	15	20	25	30	40	50	55	60	65	70
PE hors classe	55	60	65	70	75	80	85				
PE classe ex.	65	70	75	80	90						

- Enf - 18 ans** : Enfants de moins de 18 ans au 31 août 2025 d'après le dossier I-prof : **1 point par enfant** (maximum 4 points)
- BOE** : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ou Reconnu en qualité de travailleur handicapé (RQTH) : **50 points**
- Ancienneté REP** : Entre 3 et 4 ans d'ancienneté sur le poste : **20 points** ; à partir de 5 ans d'ancienneté sur le poste : **50 points**
- PSC** : Points supplémentaires valables sur tous les vœux (difficultés particulières de recrutement, poste UPS, français binômé occitan, **enfants à naître, enfants de 18 à 20 ans en situation de handicap**, RQTH non renseignée dans le dossier, régularisation ancienneté).

Autres éléments de barème valorisés

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
Handicap	non
MCS	oui
Autorité parent	non
Rapp conjoint	non
Parent isole	non
vœu pref	non
PS1	0,000
PS2	0,000

- Handicap** : Dossier médical complet (**sur 1^{er} vœu et consécutifs**) : **250 points**
- MCS** : Mesure de carte scolaire : **250 points**
- Autorité parent** : Autorité parentale conjointe ou **APC** (**sur 1^{er} vœu et consécutifs uniquement si vœu école ou vœu commune**) : **30 points** (+ 10 points si années de séparation)
- Rapp conjoint** : Rapprochement de conjoint ou **RC** (**sur 1^{er} vœu et consécutifs uniquement si vœu école ou vœu commune**) : **30 points** (+ 10 points si années de séparation)
- Parent isole** : Situation de parent isolé ou **PI** (**sur 1^{er} vœu et consécutifs**) : **4 points**
- vœu pref** : Vœu préférentiel ou **caractère répété** du **1^{er} vœu** s'il s'agit d'un **vœu école** : **5 points par an** (maximum 15 points)
- Les items **PS1** et **PS2** ne sont pas utilisés.
- Les **autres bonifications** (école inclusive, poste à responsabilité particulière basque ou occitan) sont ajoutées sur les vœux concernés.

En **page 2 ou 3**, on trouve le récapitulatif du **barème de base**, les **discriminants** (en cas d'égalité) et le début de la **liste des vœux émis**.

Discriminants
(en cas d'égalité)

Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est **75,000**

Discriminant 1 - Disc ancienneté : 16 ans 00 mois 00 jour

Discriminant 2 - Disc échelon : 55.000

Discriminant 3 - Disc aléatoire : 1401924788

Barème de base

Barème TOTAL
(barème de base +
bonifications)

Autres bonifications

... .Liste des vœux émis par M [REDACTED]

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème	dont			
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handicap	Autres	Caractère répété
1	E	153548	Compensation décharge de directeur	Sans spécialité	(0640806D) Ecole Primaire Publique Charles Malegarie Bayonne	IEN BAYONNE		TPD	80	325,000	0,000	250,000	0,000	0,000
2	E	153550	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	(0640806D) Ecole Primaire Publique Charles Malegarie Bayonne	IEN BAYONNE		TPD	80	325,000	0,000	250,000	0,000	
3	E	153551	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0640806D) Ecole Primaire Publique Charles Malegarie Bayonne	IEN BAYONNE		TPD	80	325,000	0,000	250,000	0,000	

Modalité d'affectation :
TPD = à titre définitif
PRO = à titre provisoire

Priorité :

- 1 – priorité la plus élevée
- 10 – direction avec liste d'aptitude / classe unique (avec ou sans liste d'aptitude) / titre en langue régionale / titre école inclusive dans la continuité du contexte d'exercice et du parcours de formation
- 15 – titre école inclusive différent du contexte d'exercice
- 20 – direction sans liste d'aptitude / enseignant en cours de formation en langue régionale / stagiaire CAPPEI
- 21 – départ en stage CAPPEI année n+1 (liste complémentaire)
- 49 – candidat libre CAPPEI ou VAEP (si le poste en intérim est saisi en vœu 1)
- 50 – enseignant non titré demandant un poste en école inclusive
- 80 – priorité normale pour les postes sans spécialité
- 90 – vœu non accessible

Caractère répété du 1^{er} vœu

Autres bonifications :
école inclusive, poste à responsabilité particulière (basque ou occitan)

Bonifications (non cumulables) pour la situation familiale :
RC = rapprochement de conjoint
APC = autorité parentale conjointe
PI = situation de parent isolé

250 points :
MCS = mesure de carte scolaire
Handicap = dossier médical complet

Attention, les **détails des vœux groupes** n'apparaissent pas directement dans la liste des vœux émis.

Ils sont explicités à la suite de la liste des vœux émis, dans une **page spécifique pour chaque vœu groupe**.

Détails pour un
vœu précis
école

Pas de détails
pour les **vœux
groupes**

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème				
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handicap	Autres	Caractère répété
28	E	153539	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	(0640802Z) Ecole Elementaire Publique Maurice Ohana Bayonne	1EN BAYONNE		TPD	80	325,000	0,000	250,000	0,000	
29	G(A)	39009			Postes "sans spécialité" - BOUCAU									
30	G(A)	38434			Postes "sans spécialité" - SAINT PIERRE D IRUBE CLG ATURRI									
31	G(A)	40975			Postes "sans spécialité" - Zone BIDACHE / HASPARREN									
32	G(A)	40990			Postes "TR sans spécialité" - Zone BIDACHE - HASPARREN									
33	G(A)	40938			Postes "sans spécialité" - SECTEUR BASQUE OUEST									
34	G(A)	40963			Postes "TR sans spécialité" - Zone SECTEUR BASQUE OUEST									
35	G(A)	40971			Postes "école inclusive" - Zone SECTEUR BASQUE OUEST									

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnement de votre part.

Cet accusé de réception comporte les éléments de barème (priorités et bonifications). Vous devez vérifier ces éléments très attentivement. En cas de réclamation vous retournerez, au plus tard le 10 juin l'accusé de réception avec vos annotations à l'adresse : cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr. Aucune réclamation ne sera étudiée après cette date. Les points relatifs aux mesures de carte scolaire, aux demandes de bonifications complémentaires au titre du handicap ou au titre du parent isolé, sont attribués en fonction des vœux formulés. Ces points sont donc indiqués sur chacun des vœux éligibles à la bonification. Les points relatifs au rapprochement de conjoint ou à l'autorité parentale conjointe sont attribués en fonction des vœux formulés et de votre situation. Ces points sont donc indiqués sur chacun des vœux éligibles à la bonification. L'ancienneté de fonction est remplacée par l'expérience du candidat au regard de l'échelon détenu.

NB: Pour les vœux groupes, vous trouverez le détail des barèmes appliqués ci-après.